

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/NGO/38
25 février 1994

FRANCAIS
Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 11 e) de l'ordre du jour

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET,
NOTAMMENT, QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL
DE LA COMMISSION : ANNEE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

Exposé écrit présenté par l'Association internationale de la sécurité sociale, le Conseil international des femmes, le Mouvement international ATD quart monde, Soroptimist Internationale et Zonta international, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie I; le Bureau international catholique de l'enfance, Caritas internationalis, le Conseil international des femmes juives, la Fédération abolitionniste internationale, la Fédération internationale Terre des Hommes, la Fédération mondiale des femmes méthodistes, le Mouvement fédéraliste mondial, le Mouvement international de la réconciliation, le Mouvement mondial des mères, Pax Christi International, Pax Romana, l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie II; l'Association internationale des charités, le Centre Europe-tiers Monde, la Communauté mondiale de vie chrétienne, la Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, organisations non gouvernementales inscrites sur la liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[14 février 1993]

GE.94-11340 (F)

Déclaration commune à l'occasion de l'Année internationale
de la famille des organisations non gouvernementales
réunies le 1er février 1994 au Palais des Nations,
à Genève, à l'initiative du Comité ONG quart monde

A l'attention : du Secrétaire général des Nations Unies,
des directeurs des Offices des Nations Unies à Vienne et à Genève,
du Secrétariat des Nations Unies pour l'AIF, des représentants des
gouvernements auprès des Nations Unies, de la Commission des droits
de l'homme, des instances internationales et nationales concernées,
des organisations non gouvernementales concernées, de tous les citoyens

Les familles privées du droit de vivre ensemble à cause de l'extrême pauvreté, des conflits armés, des catastrophes naturelles... : parents séparés arbitrairement de leurs enfants, enfants éloignés de leurs parents et obligés de grandir hors de leur famille ou sans foyer, restent un défi pour la communauté internationale.

Cette Année internationale de la famille qui commence se doit d'être une année où la communauté internationale se met à l'écoute des familles à travers le monde, y compris de celles qui sont brisées, disloquées par la faim, la violence, l'errance, l'intolérance et l'ignorance. Ces familles, leur vécu, leur pensée et leur expérience doivent servir de guide dans les réflexions à mener sur le rôle de la famille dans la société, dans le processus de développement et dans la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale.

Les Nations Unies ont toujours reconnu l'importance de la famille : la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme reconnaissent à tout être humain le droit de fonder une famille et le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être, sa santé et ceux de sa famille. La Convention relative aux droits de l'enfant, quant à elle, reconnaît que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour jouer pleinement son rôle dans la société et que les parents doivent être soutenus dans leurs responsabilités.

L'impact de l'extrême pauvreté sur la famille, sur le maintien de son unité, sur son bien-être, sur sa santé et sur le respect de ses droits et de ceux de ses membres est aujourd'hui reconnu. Il est donc nécessaire de mener une action urgente pour lutter contre l'extrême pauvreté aux niveaux local, national, régional et international.

Les ONG ayant le statut consultatif auprès de l'ECOSOC ont pour mission de promouvoir les idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans les autres textes fondamentaux des Nations Unies.

C'est pourquoi les ONG signataires conscientes :

- que la famille est le premier lieu, et parfois le seul, où les plus pauvres peuvent vivre leur dignité d'êtres humains,

- que les personnes, familles et populations les plus atteintes par la misère devraient être représentées dans toutes les instances de débats et de décisions et que pour ce faire elles ont besoin de personnes et d'organisations engagées dans la durée à leurs côtés,

- que les familles les plus pauvres risquent de rester à l'écart des programmes et politiques en faveur de la famille, faute de politiques familiales et sociales globales incluant toutes les familles et toutes les dimensions de la vie familiale, et de politiques globales de lutte contre l'extrême pauvreté,

- de la nécessité de connaître mieux les familles très pauvres grâce à un partenariat avec elles,

s'engagent à oeuvrer pour :

- promouvoir une représentation des personnes et familles les plus pauvres dans toutes les instances de débats et de décisions;

- favoriser, aux niveaux national et international, l'établissement d'échanges et de regroupements, d'informations permettant d'améliorer la connaissance des familles les plus démunies afin de les associer aux actions qui les concernent ainsi que d'évaluer périodiquement avec elles la façon dont elles sont atteintes par les projets qui les visent;

- que des politiques globales de promotion familiale soient mises en place en partenariat avec les familles très pauvres à partir de leur expérience, leur pensée et leurs aspirations dont la connaissance est indispensable pour que toute famille, quelle que soit sa condition sociale, en bénéficie;

- que les autorités internationales et nationales favorisent le maintien de la cohésion familiale partout où cela est possible, la rupture de cette cohésion ne devant plus être due à la faim, la misère, la violence ou l'ignorance;

- que des personnes et des organisations puissent s'engager dans la durée aux côtés des familles vivant dans l'extrême pauvreté d'être le trait d'union entre celles-ci et la société et arriver à ce qu'elles soient acteurs de développement.

1. La famille premier lieu où les pauvres peuvent vivre leur dignité d'êtres humains

Par tout ce qu'elles révèlent sur leur dignité, leur refus de la misère, la fraternité, la solidarité, le droit ou la justice, les familles très pauvres sont d'ores et déjà acteurs et défenseurs des droits de l'homme dans leur indivisibilité. Vivre en famille, se lier à d'autres êtres dans la durée, ne jamais renoncer à l'espoir, défendre ou protéger celui qui est dans le malheur, sont autant de manières de s'affirmer au rang de tous les hommes et de signifier le refus de la misère. En corollaire, personne ne peut se référer

au respect des droits de l'homme pour tous et accepter que certains soient empêchés à cause de la misère d'exercer librement et pleinement leurs droits, notamment celui, fondamental, de vivre en famille.

2. Assurer une représentation aux plus pauvres

Ce que les familles vivant dans l'extrême pauvreté endurent, n'est-ce pas ce qui peut menacer toute famille et dont elle souhaite être protégée ? Leur représentation devrait donc être jugée indispensable par toute instance, nationale, régionale ou internationale, pour exprimer leur expérience et leur pensée, non seulement dans leur propre intérêt mais également pour avertir l'ensemble des personnes et familles des dangers qui peuvent les menacer. L'expérience montre, en effet, que si les plus pauvres ont absolument besoin que des mains se tendent vers eux pour détruire la misère qui les enserre, la condition pour que cette aide ne les écrase pas est qu'ils soient considérés comme les premiers acteurs de leur libération. Tenir compte des familles les plus démunies, de leurs aspirations, de leur pensée et de leur force de mobilisation, donner la parole à ceux qui jusque-là ont toujours dû se cacher et se taire pour préserver leur intégrité, implique de rétablir une confiance réciproque et suppose que des familles puissent être formées à la prise de parole, au dialogue et à l'action avec autrui. Pour cela, il est indispensable que des hommes et des femmes dûment formés, s'investissent auprès d'elles, individuellement et collectivement, dans la durée et fassent cause commune avec elles.

3. Nécessité d'une politique globale

Parce qu'elle est atteinte dans tous les domaines de sa vie, parce qu'à travers ses enfants elle s'inscrit dans l'histoire et dans l'avenir, la famille très pauvre montre la nécessité de l'élaboration de politiques globales et prospectives dont la famille sera le centre. Une politique familiale globale se doit de prendre en compte tous les aspects de la vie de la famille, de permettre son développement et celui de chacun de ses membres et, enfin, d'atteindre toutes les familles quelle que soit leur condition sociale, économique ou culturelle. Une politique globale signifie aussi qu'elle associe tous les citoyens, y compris les plus pauvres, pour bâtir avec eux et à partir de ce qu'ils enseignent l'avenir de leur pays.

4. Connaître mieux les familles très pauvres grâce à un partenariat avec elles

Aucune politique voulant atteindre les familles les plus démunies pour les promouvoir ne peut se faire sans une réelle connaissance de ces familles élaborée en partenariat avec elles. Connaissance quantitative mais aussi de leurs attentes, de leurs aspirations et des forces qu'elles représentent dans un processus de développement. Cette forme de connaissance ne peut et ne doit pas être le seul fait des scientifiques : elle doit associer les acteurs qui approchent les familles et les familles elles-mêmes qui puissent s'y reconnaître dans l'honneur. En outre, il ne peut y avoir transmission de valeurs ni de changement social réel pour les très pauvres s'ils voient constamment effacer toute mémoire de leur histoire. Bâtir une telle connaissance demande une volonté nationale et internationale.
